

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

COMPTES-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 septembre 2017 à 20h30 sur convocation du 6 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire.

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, M. DESRENTES Ludovic, Mme GENAUD Amandine, M. GOUINAUD Serge, Mme LOIZEAU Patricia, M. MARIE Jean-Michel, M. NICOLEAU Benjamin, Mme PERROGON Viviane, Mme ROUX Sylvie, Mme SEYNAT Sonia, M. VINET Emmanuel, M. VOTAT Michel.

ABSENTS EXCUSES : Mme NEAU Mireille a donné pouvoir à M. GOUINAUD Serge, M. CHAILLOU Michel, MME BONNIN Isabelle.

Date de convocation : 06 septembre 2017

A été nommée secrétaire de séance : Madame Sylvie ROUX

La séance est ouverte à 20h30.

DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE AU DEPARTEMENT, AU TITRE DES TRAVAUX D'URGENCE

Monsieur le Maire présente les travaux de voirie à effectuer sur la commune : Voirie Chez Dyon et Chez Calandre, Voirie revêtement Chez Dyon, Voirie Chemin de la Fuie.

Le montant prévisionnel de l'opération est de : 48 896,49 €.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des travaux d'urgence de voirie.

Adopté à l'unanimité

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DE LA SEMIS

Vu le bilan et le compte de résultat 2016 comme suit (cf tableau ci-dessous) présentés par la SEMIS relatifs à la construction de 14 logements locatifs sociaux – programme n° 102 – conventions de construction du 13 mars 1992, du 28 juin 1993 et du 15 juillet 1994,

Engagement conventionnel au 31/12/2015	Résultat 2016	Engagement conventionnel au 31/12/2016
5 738,10 €	5 213,49 €	524,61 €

Le Conseil municipal approuve les comptes de l'exercice 2016 présentés par la SEMIS

Adopté à l'unanimité

Monsieur Le Maire présente un courrier des locataires du lotissement de la SEMIS « Champ Aubin ». Ils nous font part de problèmes récurrents dans leurs logements. Les locataires déplorent notamment la vétusté des logements et le manque d'isolation qui fait peser sur eux de lourdes charges de chauffage. Malgré les remarques et courriers répétés, aucune attention n'a été apportée à leurs demandes.

Lecture faite de ce courrier, sachant qu'au terme des conventions, la Commune deviendra propriétaire des bâtiments, le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à adresser un courrier au Président de la SEMIS pour que soit pris en compte le besoin urgent de travaux de rénovation et d'isolation thermique de certains de ces logements.

DMI AU BP 2017

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2017 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
21534			- 24 273,37 €	
21538			+ 24 273,37 €	
Dépenses	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'AFFILIATION D'UN NOUVEAU SYNDICAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire présente une demande du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente maritime qui propose l'adhésion du Syndicat mixte des ports de commerce de Rochefort et Tonny-Charente. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

PROJET PEDAGOGIQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Monsieur le Maire rappelle l'un des objectifs définis dans le cadre du PLU, à savoir la valorisation des abords paysagers et patrimoniaux du Bramerit en centre bourg.

Pour atteindre cet objectif, une étude menée par le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) a conduit à un projet participatif et éducatif incluant des actions de sensibilisation à l'environnement, un programme de plantations et de création de sentiers.

Dans le même temps, La Région Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à projet « Trame verte et bleue et pollinisateurs » dans lequel s'inscrit ce projet pédagogique. La candidature de la Commune a été présélectionnée, par la Région.

Monsieur le Maire présente le coût estimatif de ce projet et son plan de financement. La participation de la Région serait de 60% s'il était accepté.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mise en œuvre de ce projet pédagogique et propose de solliciter l'aide de la Région dans le cadre de son appel à projet.

Le Conseil municipal, décide de mettre en œuvre ce projet pédagogique, charge Monsieur le Maire de proposer ce projet pédagogique dans le cadre de l'appel à projet « Trame verte et bleue et pollinisateurs » de la Région Nouvelle Aquitaine, charge Monsieur le Maire de solliciter toute subvention possible pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11 voix pour et 2 abstentions

ACQUISITIONS FONCIERES

Dans le cadre du projet pédagogique de mise en valeur de la vallée du Bramerit, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il conviendrait d'acquérir les terrains qui appartiennent à la Communauté de Communes. Cette dernière accepterait de les vendre à la Commune en incluant dans cette transaction le bâtiment cadastré AB106, situé place de l'Eglise.

La proposition pour l'ensemble des 17 000 m² et du bâtiment jouxtant l'ancienne trésorerie serait de l'ordre de 56 000 €.

Monsieur le Maire demande l'accord de principe du Conseil municipal pour l'autoriser à poursuivre les négociations relatives à l'acquisition des terrains cadastrés AB9, AB283, AB114 et du bâtiment cadastré AB106, dans l'objectif de la réalisation du projet de mise en valeur de la vallée du Bramerit.

Le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations relatives à l'acquisition des terrains et du bâtiment susmentionnés, charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches auprès de la Communauté de Communes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

11 voix pour et 2 abstentions

BORNAGE LE CHATENET

Lieu-dit « Le Chatenet », un devis a été demandé à un géomètre par Monsieur TAPON pour délimiter le chemin communal en limite de sa propriété. Le devis se porte à 1103,52 € TTC.

En vertu de l'article 646 du code civil, précisant que lors d'un bornage les frais sont partagés entre propriétaires, Monsieur Le Maire propose que la Commune participe à hauteur de 30 % de ces frais. A la demande du Conseil municipal, Monsieur le Maire vérifiera qu'il s'agit bien d'un chemin communal et s'assurera que ce bornage délimite les deux côtés de ce chemin.

QUESTIONS DIVERSES

- Problèmes de circulation « rue de la Margelle » - Chez Dyon. Il est demandé, par des riverains, de faire interdire la rue aux poids lourds et tracteurs, ou de la mettre en sens unique, ou d'en limiter l'accès aux riverains. Une décision sera prise après avoir rencontré tous les riverains concernés.

- Problème de priorité à droite des voies qui sortent de « Chez Dyon » sur la route qui vient du centre de Saint Hilaire de Villefranche. Il y a un risque d'accident lié à une mauvaise visibilité. Voir avec le Département pour les éventuelles possibilités d'aménagement.

- Plainte d'une habitante de « Laleu » concernant les bas cotés non tondus.

Monsieur le Maire informe que suite à la suppression des produits phytosanitaires, la municipalité a passé une convention avec le FREDON (organisme à vocation sanitaire pour le domaine végétal) afin d'établir un diagnostic et un plan communal d'entretien qui devra être validé par le Conseil municipal et permettra à la Commune d'être subventionnée pour l'achat de matériel spécifique adapté aux nouvelles pratiques. En outre, Monsieur le Maire rappelle que la distribution de graines sera reconduite permettant ainsi aux habitants de participer à ces nouvelles pratiques en fleurissant les pieds de murs.

- Au mois d'août la piscine de Saint Hilaire de Villefranche aurait été visitée la nuit. Il est conseillé de rapporter ces faits le plus rapidement possible à la Mairie et à la Communauté de Communes s'ils se reproduisent.

- Problème de stationnement gênant récurrent sur les trottoirs dans le bourg. Monsieur Le Maire propose de prendre un arrêté, interdisant le stationnement des camions et règlementant le stationnement des véhicules légers, sur les trottoirs, afin de permettre aux piétons de les utiliser en toute sécurité.

- Monsieur le Maire informe des nouveaux horaires de La Poste à compter du 11 septembre 2017 : Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 11h30 et le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30.

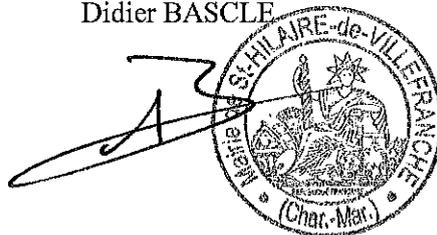
- Monsieur le Maire fait part de la réunion d'information organisée par l'EPF (Etablissement public foncier) à l'attention des propriétaires fonciers concernés par le projet de lotissement inclus dans le PLU. La plupart des propriétaires seraient vendeurs mais le prix proposé par l'EPF ne leur convient pas.

Une partie foncière n'a pas été incorporée à la convention EPF mais fait partie du projet de lotissement.

Après avoir donné lecture d'un courrier des riverains de la rue de l'Ardillière qui refusent une future voie d'accès de lotissement sur leur rue, Monsieur le Maire informe qu'une commission urbanisme sera organisée prochainement pour travailler sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire,
Didier BASCLE



Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>